



L'ECHO DE BAUDINARD SUR VERDON



Aout 2019

BAUDINARD-SUR-VERDON

Monsieur le Maire, le Conseil municipal



**vous souhaitent
une bonne lecture de ce numéro !**

L'ÉCHO de Baudinard-sur-Verdon. Magazine municipal d'information – Hôtel de ville, 36 Grand'Rue, 83630 Baudinard-sur-Verdon.
Tél. 04 94 70 18 61 – Fax. 04 94 70 19 24 - Site internet : www.baudinard.fr - Courriel : mairie@baudinard.fr Directeur de la publication : Georges Pons - Crédits photos et rédaction : municipalité - Tirage : 90 exemplaires.

Bienvenu !

Céline, Eric et Patrick,

La municipalité vous fait part de sa fierté de vous compter à ses côtés sur la « Liste d'Intérêt Local ».

Nous nous réjouissons tous pour vous.

Les votes des Baudinardais ont été le moyen de vous rappeler leurs attentes et leurs espoirs placés en cette volonté de faire les choses comme il se doit.

FELICITATIONS A NOS TROIS PETITS NOUVEAUX !

Le vendredi 26 juillet 2019, le conseil municipal a élu son nouveau maire, M. Philippe Delot, ainsi que ses adjoints, Mme Liautaud a été élue 1^{ere} adjointe, Mme Contrucci 2eme adjointe et M. Laurin 3eme adjoint.

Nous avons également eu 2 démissions M. Persichino et M. Lombard ont quitté leurs fonctions.

Georges PONS

La démission de Georges PONS après plus de 40 ans de bons et loyaux services, je trouve déplorable ce que la justice lui a fait. De ce fait je tenais à le remercier au nom de la commune pour tout ce qu'il a entrepris durant ses différents mandats. J'ai rejoint son équipe car j'ai vu le travail accompli pour le village et j'ai fortement apprécié ses idées avant-gardistes pour le village. Un petit bémol sur son caractère dirons-nous bien frappé.

Enfin c'est Georges, alors je te remercie au nom de tous et pour tout ce que tu as fait pour la commune.

Merci de la part des Baudinardais.

Philippe Delot.

É D I T O R I A L

Baudinardaises, Baudinardais et touristes, Bienvenue à Baudinard.

Le début d'année a, pour le moment, eu bien des remous, avec un deuxième trimestre perturbé par la démission de Georges Pons et les élections municipales partielles qui ont donné lieu à l'élection d'un nouveau Maire et des nouveaux adjoints.

A ce jour sachez que l'équipe en place maintient le cap sur le programme défini en mars 2014. Nous allons accomplir notre programme pour finir celui-ci vers février 2020.

Dans l'écho, nos associations ont pris la parole pour nous dévoiler leur bilan et leurs manifestations passées et à venir. Bienvenue à vous.

Pour le civisme des gens nous ne sommes malheureusement pas en amélioration pour les animaux en liberté, les déjections laissées sur place. Pour les points de ramassage des ordures ménagères et tri sélectif, les habitudes s'amorcent petit à petit, nous avons encore beaucoup à faire (point de récolte déchetterie). Pour les aires de jeux il y a toujours des dégradations aux tennis et cela est dommageable pour la commune et ses administrés. De ce fait nous avons augmenté nos caméras pour pouvoir trouver les responsables des faits, et la police municipale fera son devoir de verbalisation.

Des plantations d'oliviers ont eu lieu en mars, sur nos terrains pour augmenter la récolte.

Les employés communaux ont du travail sans compter, je les remercie d'avance et les encourage à continuer dans le même sens. Merci aux associations qui œuvrent au bien-être des Baudinardais.

Le conseil est fier de de vous tous, continuez dans ce sens et la municipalité sera toujours à vos côtés.

Je vous souhaite de bonnes fêtes votives.

Philippe Delot.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES MOYENNES TENSION

La dernière tranche de ces travaux d'enfouissement est enfin réalisée !

Les dernières lignes ont été enterrées ce dernier trimestre 2018. Elles résistent mieux ainsi aux chutes d'arbres, aux vents violents, aux enneigements ... et le coût d'entretien des installations s'avère moins élevé par rapport aux dispendieuses réparations des installations aériennes. En outre, la qualité de notre électricité n'en sera que meilleure.

La dépose des poteaux a été réalisée dans le courant du mois de février 2019; ils ont été évacués par une entreprise spécialisée dans le recyclage des matériaux.

Les bénéfices de ces investissements (colossaux par ailleurs !) sont attendus sur notre environnement, sur nos paysages : plus de pollution visuelle, tourisme, avifaune etc



AVANT



PENDANT



APRES



A PROPOS DU

R I C

REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE

Le mardi 19 février 2019, à 20h00, les Gilets Jaunes du Haut-Var ont invité les baudinardais à une réunion d'information dans la salle polyvalente du village.

En présence de membres des collectifs citoyens de Régusse et de Fox-Amphoux les participants au nombre de 16 se sont présentés lors d'un tour de table et déjà plusieurs sujets sont abordés. Les échanges sont menés grand train.

Plusieurs thèmes sont abordés : justice, organisation politique et territoriale, aménagements, transports, emploi, services de proximité, écologie, énergies et ruralité. Peut-être trop de sujets pour le temps imparti

Cependant, tous les participants sont d'accord sur le fait que la commune reste un vecteur de transmission, de représentation, d'interface entre citoyens et gouvernants : les maires restent le socle d'une population rurale qui souhaite être entendue par les pouvoirs et les médias.

Les communes rurales existent et souhaitent se faire entendre !

Après cette réunion intéressante et animée la séance est levée à 22h30.



Les platanes

Les plantations

Les années 2018/2019 ont été particulièrement riches en plantations sur Baudinard.

A l'heure où nombre de chefs d'Etat se réunissent pour tenter de trouver un accord global sur le climat, toutes les actions si infimes soient-elles au niveau local, s'avèrent bénéfiques.

Et même après la "Sainte-Catherine" où tout bois prend racine, Baudinard poursuit son programme de plantations écologiques.

Car, à l'instar de bien d'autres communes, Baudinard doit faire face aux enjeux environnementaux majeurs : **Biodiversité** et **Réchauffement climatique**

La mise en œuvre de tous ces aménagements ont donc un double objectif, développer le maillage écologique et ralentir la perte de la biodiversité.

C'est en développant le maillage écologique que de nouveaux habitats naturels seront recréés et colonisés par la faune et la flore locales.

La lutte contre le réchauffement climatique est devenue pour tous une priorité et le moyen de le modérer, est le reboisement.

Pourtant Baudinard détient déjà .1300 hectares de bois classés.

Alors contribuons à valoriser notre paysage et notre cadre de vie, par de nouvelles plantations :

- Plusieurs dizaines de pieds de lavandes, à l'entrée Est du village sur l'aire de covoiturage, en bordure d'axe routier afin que la visibilité ne soit pas diminuée pour les usagers,

- Pas moins de 85 oliviers, Chemin d' Artignosc sur environ 6000 m²

- 5 grands platanes le long du grand parking situé sous la salle des fêtes qui apporteront de l'ombre et couperont du vent. D'autres lavandes au pied des arbres.

La palme de l'efficacité est-t-elle décernée à Baudinard ?

Les lavandes



Les oliviers





LA BOULE BAUDINARDAISE

L'Association "La Boule Baudinardaise", dernière née des structures associatives du village, s'implique dans la vie villageoise en organisant des tournois de pétanque, essentiellement durant les étés, depuis quatre ans.

Les nombreux concurrents de tous âges se mesurent avec passion et une bonne humeur communicative sous les ombrages du boulodrome sans cesse amélioré par les services municipaux. Un espace approprié puisqu'il séduit toujours davantage les compétiteurs des villages voisins et quelques européens.

Les lots offerts aux meilleures équipes sont de plus en plus appréciés, ce qui démontre la qualité de l'organisation des membres bénévoles du Bureau.

L'Association remercie la municipalité pour ses efforts, notamment financiers, et pour les travaux permanents nécessités par l'entretien du boulodrome. Elle remercie également les participants aux divers concours.

In fine, quelques équipes championnes.

Le Président, Yvon BORDES.



**Coordonnées. www.la-boule-baudinardaise.sitev.fr
Renseignements. lbb83@orange.fr**



L'Association Sportive de Baudinard - ASB83

Randonnées du 2^{ème} semestre 2018 et du 1^{er} semestre 2019

Fin Juin 2018 : 1 semaine à Belle-Ile : 2 circuits de randonnées à l'intérieur de l'île

19/07/2018 : Circuit de Bauduen, durée de la marche : 4h30

13/08/2018 : Gorges du Trévans lors des fêtes du 15 Août , durée de la marche : 4h30

23/09/2018 : Inauguration du nouveau GRP du lac de Ste Croix , portion Baudinard - Sulagran (Bauduen), durée de la marche 4h .

10/10/2018 : Randonnée le long du Colostre entre Gréoux et St Martin de Brôme, durée de la marche : 3h

02/11/2018 : Balade du souvenir (Henk et René), autour de Vérignon, durée de la marche : 3h

11/01/2019 : Autour de Tavernes , durée de la marche 3h.

25/01/2019 : Le petit Bessillon à partir de Barjols, durée de la marche : 3h

15/02/2019 : Le tour du Brenon (Comps sur Artuby), durée de la marche : 5h

15/03/2019 : Moustiers – lac de Ste Croix (portion du nouveau GRP) , durée de la marche : 4h

05/04/2019 : Sentier de l'Imbut (Gorges du Verdon) : durée de la marche : 5h30

03/05/2019 : Moustiers - Ferme de Vincel, durée de la marche : 4h30

24/05/2019 : Autour de Correns, vallée de l'Argens, durée de la marche : 4h

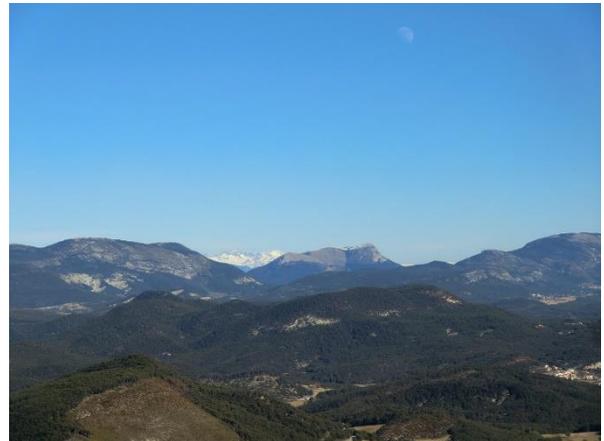
La moyenne des participants a été de 3 à 4 personnes.

Quelques randonnées ont été annulées, faute de participants ; des recrues supplémentaires seraient les bienvenues, sachant que nous mixons les balades faciles et difficiles (les difficultés sont indiquées avant chacune d'elles).



Yves Montluçon





C.C.F.F

BAUDINARD SUR VERDON

Une fois de plus, je tiens tout d'abord à rendre hommage à tous les bénévoles du Comité Communal Feux de Forêts de notre commune.

Le C.C.F.F. est une commission communale composée de membres bénévoles qui viennent d'horizons divers (actifs, retraités, randonneurs, chasseurs ...), tous animés par le même esprit : l'amour de la nature, et leur attachement à la sauvegarde du patrimoine forestier de la commune et à leur cadre de vie.

Voici leurs diverses missions :

- Intervenir sur les feux naissants (2 m² maximum)
- Guider et assister les secours de par leur connaissance de la commune
- Surveiller les massifs par des patrouilles les jours à risque (sécheresse et vent)
- Sensibiliser le public sur les dangers des incendies de forêt

Durant toute exécution des missions, les équipiers sont reconnaissables à leur tenue Orange et au port de leur carte délivrée par l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts du Var.

Le CCFF de Baudinard compte sur vous. Pour ceux qui voudraient nous rejoindre, c'est « être utile » et découvrir en même temps son département et sa topographie.

En vous renouvelant tous mes remerciements pour votre disponibilité,

Le Président du CCFF

Baudinard Sur Verdon

Johnny FRANGOT





LES AMIS DE BAUDINARD

" L'avenir est à ceux qui ne sont pas désabusés" Georges Sorel.

Chers Amis,

Voici maintenant 14 ans que je suis bénévole au sein de notre assos, dont bientôt 3 en temps que responsable. J'estime avoir beaucoup donné de mon temps et de mon énergie dans différentes associations durant ma vie. Cela m'a apporté de grandes joies. Mais, maintenant, l'âge venant il est temps pour moi de laisser la place à quelqu'un qui apporterait un souffle nouveau.

Bien sûr, je continue à assumer mes responsabilités jusqu'au 27 janvier 2021, date de fin de mon mandat. Je ne renouvellerai pas ma candidature.

Notre assos est une belle aventure qui dure depuis 1932 et il lui reste encore beaucoup de chemin à parcourir. J'espère donc que la relève sera assurée. Si une personne est intéressée , elle peut me contacter sans problème : 0672432417.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée et j'espère en avoir été digne. Je remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé à la bonne marche de notre assos.

Voici maintenant , en images, les manifestations réalisées cette année par les AdB :

L'exposition des crèches du monde ont amené près de 900 visiteurs sur notre commune lors des permanences de fin d'année, juste pour la période du 1er décembre au 6 janvier.

-1-

9 MARS : SOIREE CARNAVAL



3

LES AMIS DE BAUDINARD

20 AVRIL - PÂQUES DES ENFANTS



DU 1er au 7 JUILLET



BORDES Evelyne



5

LES AMIS DE BAUDINARD

DU 13 au 20 JUILLET



Thérèse NORE



6

LES AMIS DE BAUDINARD

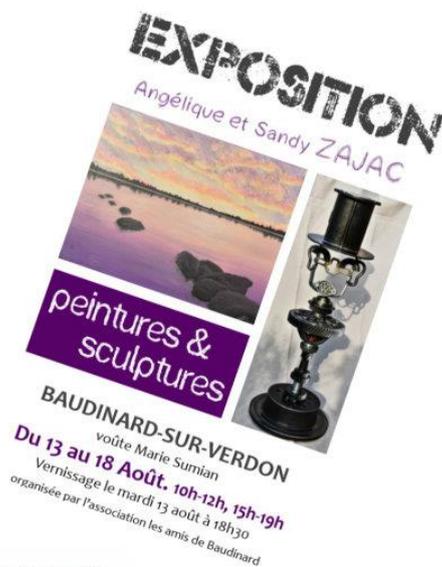
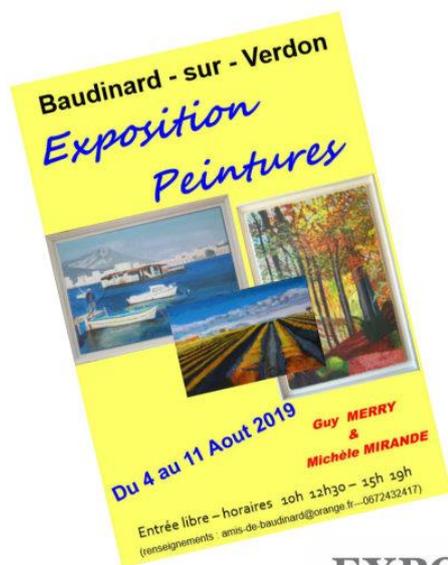
du 25 juillet au 2 août



Andrée DESPICHT



Du 4 au 25 août :



EXPO PHOTO

Pierre Vargas



« CONTRASTES »

BAUDINARD-SUR-VERDON

Voûte Marie Sumian

Du 23 au 25 août 2019 • 10h-12h/16h-19h

Vernissage le vendredi 23 août à 18h30

Je vous souhaite de passer un très bon été.

Anna Della-Casa

AMIS DE LA CHAPELLE SAINT MICHEL



Chers Amis ,

Nous serons présents le 15 aout à Baudinard et nous déposerons une gerbe au monument aux morts au nom des Amis de la Chapelle St Michel.

Nous célébrerons la St Michel dimanche 29 septembre 2019, une messe sera célébrée suivie d'un repas afin de tous nous retrouver.



A bientôt,

Et par Saint Michel vive les Paras

PRIÈRE DU PARA

*Je m'adresse à vous, mon Dieu
Car vous donnez
Ce qu'on ne peut obtenir que de soi.*

*Donnez-moi, mon Dieu, ce qui vous reste.
Donnez-moi ce qu'on ne vous demande jamais.*

*Je ne vous demande pas le repos
Ni la tranquillité.
Ni celle de l'âme, ni celle du corps.*

*Je ne vous demande pas la richesse.
Ni le succès, ni même la santé.*

*Tout ça, mon Dieu, on vous le demande tellement.
Que vous ne devez plus en avoir !*

*Donnez-moi, mon dieu, ce qui vous reste ;
Donnez-moi, ce que l'on vous refuse.*

*Je veux l'insécurité et l'inquiétude.
Je veux la tourmente et la bagarre.
Et que vous me les donniez, mon Dieu.
Définitivement*

*Que je sois sûr de les avoir toujours
Car je n'aurai pas toujours le courage
De vous les demander.*

*Donnez-moi, mon Dieu, ce qui vous reste.
Donnez-moi, ce dont les autres ne veulent pas.
Mais donnez-moi aussi le courage
Et la force et la foi.*

*Car vous êtes seul à donner
Ce qu'on ne peut obtenir que de soi.*

**Aspirant André ZIRNHELD
(Mort au Champ d'Honneur)**



COMITE DES FÊTES



En juin, nous avons organisé la traditionnelle soirée moules frites, malheureusement cette année ce ne fut pas une réussite gastronomique... Un moules-frites qui restera dans les annales, nous en rirons peut-être dans quelques années. Nous tenions tout de même à nous excuser pour ce désastre. Malgré tous nous avons passé un agréable moment, comme d'habitude nous avons terminé la soirée par un bal qui a permis au Baudinardais, détente et plaisir ainsi qu'à nos amis des villages voisins. J'espère que la semaine du 15 août vous apportera du plaisir et de la joie. Je remercie la municipalité, toutes les personnes qui sont dévouées, un grand merci à l'équipe du comité des fêtes.

André MOGNIER, président.

FESTIVAL JAZZ VERDON

Le groupe l'Ere du large a réuni un grand nombre d'amateurs, lors du concert organisé dans le cadre du Festival Jazz'verdun.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes *Lacs et Gorges du Verdon* initie un service expérimental de covoiturage avec ses habitants !

Les lignes de covoiturage « *Covoit'ici du Verdon* » visent à satisfaire vos déplacements quotidiens courte-distance **gratuitement et sans réservation**.

Grâce à des arrêts installés dans nos villages, le long des axes les plus fréquentés, vous covoitureriez comme vous prendriez le bus.

Afin de lancer cette expérimentation, les *Lacs et Gorges du Verdon* vous proposent de manifester votre intérêt pour cette opération, en tant que conducteur ou comme passager, en vous préinscrivant.

Pour vous préinscrire ou vous renseigner : <https://covoitici-verdon.fr>

Plus d'informations à venir dans les prochaines semaines et sur <https://www.facebook.com/groups/covoitici/>.

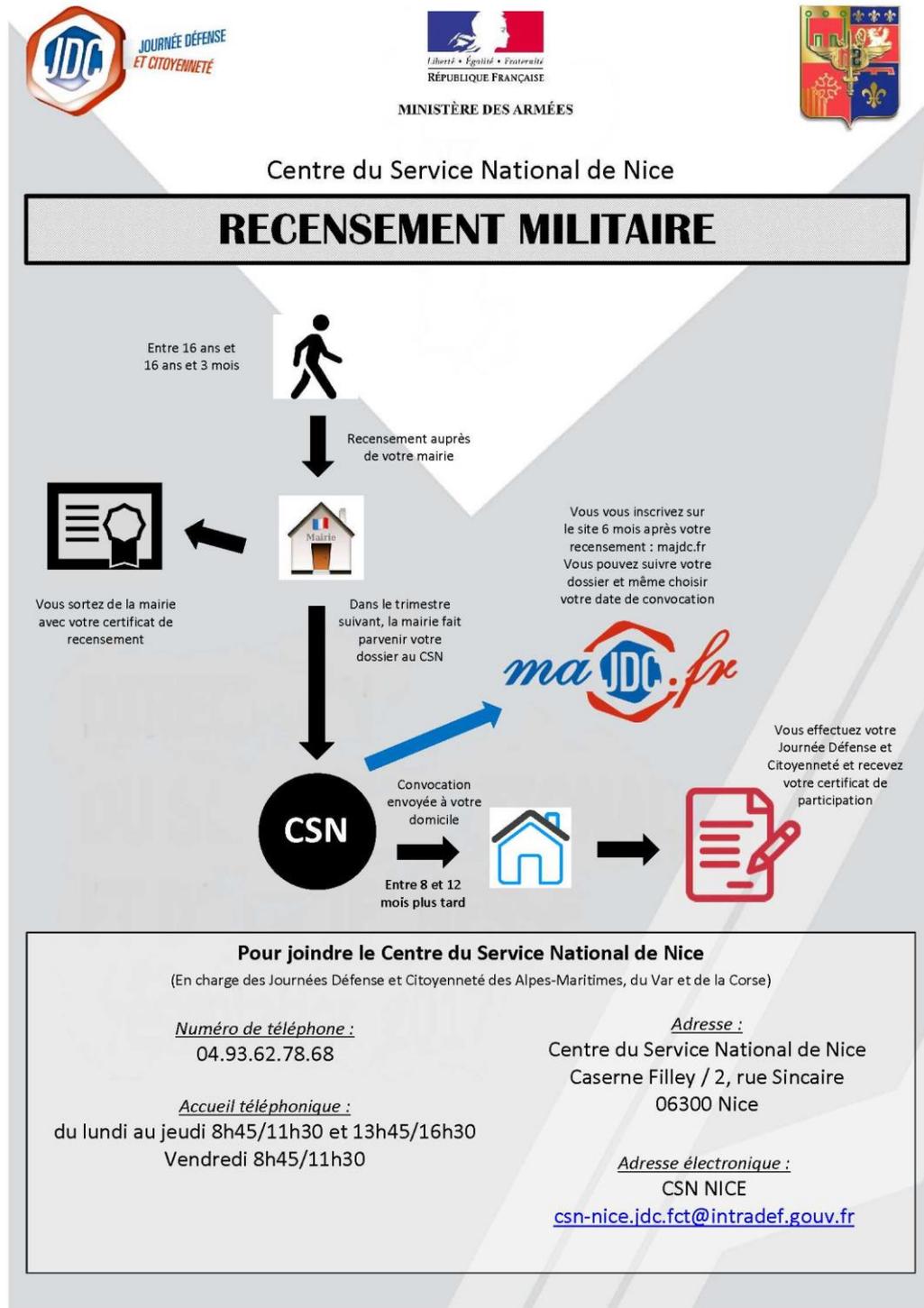
Pour tous renseignements complémentaires contacter Adrien Caboche : 04.89.26.02.53
acaboche@cclgv.fr

Illustration :



Recensement à 16 ans en mairie

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que [l'examen du baccalauréat](#) ou du [permis de conduire](#).



Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015
portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillage/L'obligation de débroussailler

Extraits de l'article 1

En zone N (Naturelle, voir PLU) : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.



Dessin 1



Dessin 2

***Profondeur portée à 100 m :**
- en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;
- par arrêté municipal s'il y a lieu.

En zone U (Urbaine, voir PLU) : terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).

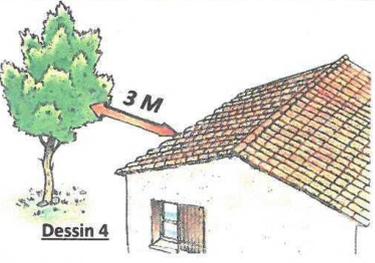


Dessin 3

Article 4 : Modalités techniques du débroussaillage

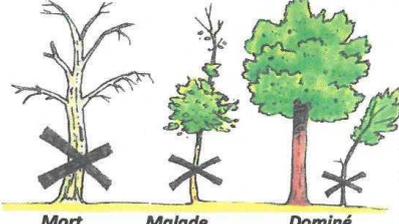
Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin 4).



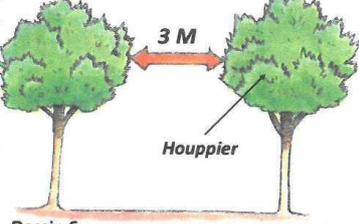
Dessin 4

2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).



Dessin 5

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).

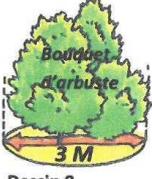


Dessin 6

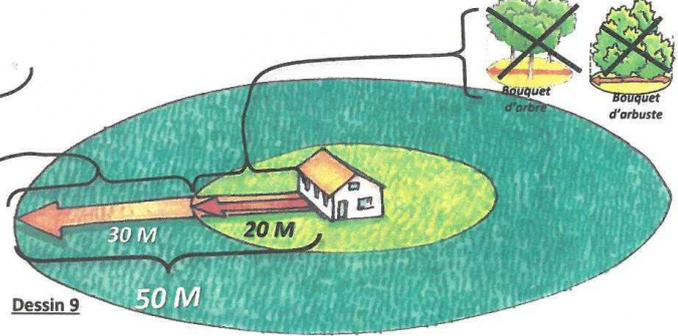
4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir un nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



Dessin 7

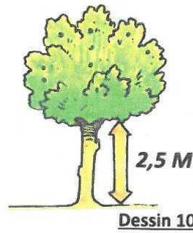


Dessin 8



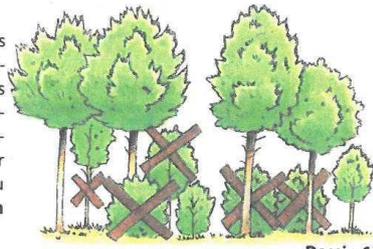
Dessin 9

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).



Dessin 10

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).



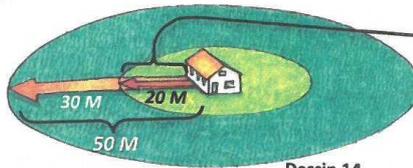
Dessin 11

7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).



Dessin 12

8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).

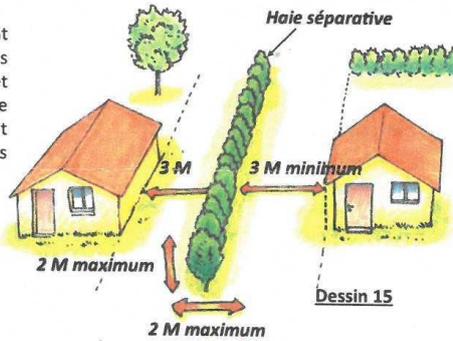


Dessin 14



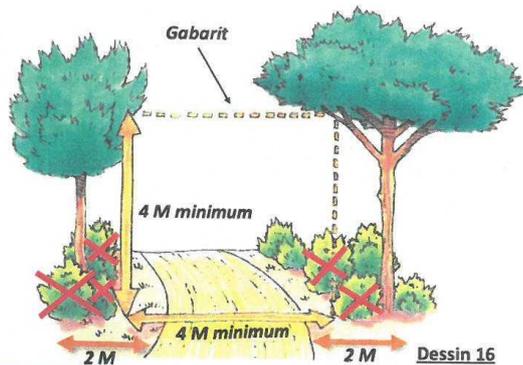
Dessin 13

9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).



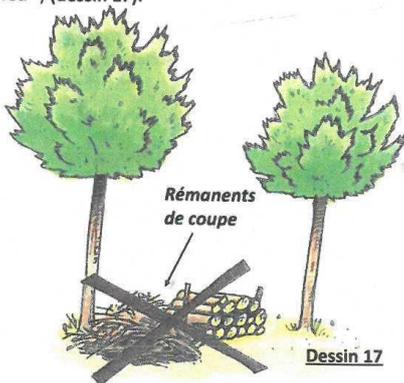
Dessin 15

10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).



Dessin 16

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillage. Cette élimination peut notamment être effectuée par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu*) (dessin 17).



Dessin 17

*Emplois du feu : consulter <http://www.var.gouv.fr> : Accueil/Politiques publiques/ Environnement/Forêt/Emploi du feu/Réglementation de l'emploi du feu dans le Var

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

Conception, réalisation et illustration : Bruno Teissier du Cros
ONF pôle DFCI Alpes Maritimes-Var ; couleur 2017

PETITS RAPPELS

- ZERO PESTICIDE

La municipalité poursuit toujours ses campagnes « 0 pesticide » et « 0 déchet ».

La municipalité a débroussaillé mécaniquement et manuellement les oliveraies et autres espaces verts – plusieurs dizaines d’hectares -

Aucun pesticide n’a été employé afin de préserver la santé de tous et d’améliorer votre cadre de vie – environnement et biodiversité-

Pour ce qui le tri sélectif Encore beaucoup de progrès à faire

Ce tri est essentiel pour notre cadre de vie et notre santé également.

- FEUX TRICOLORES

De trop nombreux incidents d’incivisme durant l’été dans Baudinard :

Malheureusement les cyclistes, nombreux en cette saison, ne respectent pas toujours les bonnes pratiques...

La municipalité vous rappelle que les feux tricolores servent à réguler la circulation dans la Grand Rue étroite de notre village.

Le feu rouge c’est l’arrêt avec effet au pied du dispositif.

Le feu orange ou jaune : le franchissement reste toléré le conducteur peut s’arrêter dans des conditions de sécurité suffisantes.

Ce feu clignotant attire l’attention du conducteur sur un danger potentiel particulier. Il peut le franchir à allure modérée et franchir la ligne d’effet avec une prudence renforcée.

Vous pouvez rencontrer un obstacle dans le village à tous moments!

Si toutefois ces feux tricolores sont en panne à la suite d’un orage par exemple, n’abordez le village qu’à allure ralentie – 30 km/h Panneau de signalisation à l’entrée du village– et respectez les consignes de sécurité en vigueur. - code Rousseau-

- DIVAGATION DES ANIMAUX

Tout chien est considéré comme divagant dès lors qu’il n’est plus sous la surveillance effective de son maître et qu’il est trouvé sans gardien sur la voie publique.

De nombreux incidents ont malheureusement jalonné cette dernière année : attaques, morsures

Merci de bien vouloir tenir vos compagnons en laisse voire de leur faire porter une muselière pour les animaux agressifs, sous peine de verbalisation.

Et on ne parle pas des déjections canines qui jalonnent elles aussi malheureusement toutes les rues de Baudinard. Nous mettons à votre disposition des toutou-nettes au lavoir situé dans la Grand'Rue.

Trop de plaintes arrivent en mairie ; la municipalité essaie d'être conciliante ce qui a souvent pour effet inverse d'encourager ces actes d'incivisme. Nos agents ne sont pas là pour ramasser à votre place.

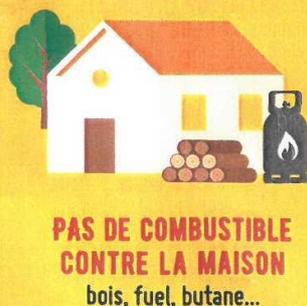
Nous vous demandons la plus grande attention envers vos animaux, si tel n'était le cas, la municipalité renforcera ses procédures de surveillance et la police municipale mettra en place la verbalisation.



FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet



attention-feux-foret.gouv.fr



DICTIONNAIRE 112 - Avril 2019

OLD

OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

Arrêté préfectoral du 30 mars 2015

Pourquoi débroussailler ?

Dans le Var nos forêts sont vulnérables : le niveau risque est élevé. Le climat sec, la canicule, le vent fort, les collines calcaires où les végétaux, certes adaptés à la sécheresse, sont hautement inflammables, tous ces facteurs nous rendent nous propriétaires, acteurs du débroussaillage pour la défense de nos forêts contre l'incendie.

Qui est responsable du débroussaillage ?

Le propriétaire du fond a une obligation sur sa surface.

Selon la configuration du terrain, le propriétaire peut être amené à débroussailler sur une parcelle voisine même s'il n'en est pas propriétaire.

Il est donc nécessaire de faire un premier travail d'analyse à partir du plan cadastral qui est disponible gratuitement sur le site cadastre.gouv.fr ou prendre RV en mairie aux heures d'ouverture.

Merci à tous

LES COMMERCES

Le chardon Ouvert à partir de mars. Tel. 04 94 68 10 55

Pizz'Alexane tous les vendredis soir sur la place des lavandes Tel. 06.75.05.83.57

L'auberge de Baudinard

L'hôtel est ouvert toute l'année. Le restaurant est ouvert tous les soirs sauf le dimanche et ouvert le dimanche midi. Vous pouvez nous contacter soit par mail : auberge.baudinard@orange.fr soit par téléphone au 04.94.70.18.56 ou 06.72.60.18.61.

Mme Sylvie Mailaender ambassadrice « Energetix » bijoux et accessoires de bien-être a le plaisir de vous informer de l'ouverture de sa boutique en ligne que vous pouvez consulter www.symail.energetix.tv

CARNET GRIS

Christian DE VACHON nous a quitté le 17 juillet 2019

PAGE PRATIQUE

MAIRIE 04 91 70 18 61 — Fax : 04 91 70 19 24 — www.baudinard.fr — mairie@baudinard.fr

URGENCES SAMU : 15 — POMPIERS : 18 — 112 (appel européen depuis un mobile)

CENTRE ANTI POISON MARSEILLE : 04 91 75 25 25

POLICE MUNICIPALE 06 65 70 41 39 ou 06 20 42 78 43

SANTÉ

Médecin de garde : 15

Dentiste de garde (TOULON) : 04 98 01 62 63 (répondeur des praticiens de garde)

Pharmacie de garde : 32 37 ou www.pharmagarde.eu

Cabinets d'infirmières à Aups : 04 94 84 06 37 – 04 94 70 00 96 – 04 94 70 04 02

Vétérinaire de garde : appeler un vétérinaire de Draguignan, l'appel est retransmis directement sur le vétérinaire de garde

MÉMO HÔPITAL

Hôpital de Draguignan, rue Montferrat : 04 94 60 50 00 – Urgences : 04 94 60 50 12

Polyclinique Notre-Dame de Draguignan : 0 826 46 45 44 (0,15 ct/mn depuis un poste fixe)

DROGUE/ALCOOL/TABAC - INFO SERVICE

Drogues infos service 7 j/ 7 : 0 800 23 13 13 (appel gratuit d'un poste fixe)

Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20 (appel local d'un poste fixe)

Écoute Alcool : 0 811 91 30 30 (appel local d'un poste fixe)

Alcooliques anonymes : www.alcooliques-anonymes-mp.org

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (appel gratuit 24 h/ 24 d'un poste fixe)

Questions d'adolescents : www.inpes.sante.fr

Violences conjugales info : 39 19 (appel local d'un poste fixe)

Solitud'écoute : 0 800 47 47 88 (appel gratuit d'un poste fixe)

DIVERS

Dépannage électricité 24 h/ 24 : 0 810 33 30 83

Espace Rural Emploi Formation (EREF) à Aups : 04 98 10 22 43

ALLÔ SNCF (Infos, réservations, vente) : 08 36 35 35 35 ou www.voyages-sncf.com

Centre Interministériel de Renseignements Administratifs (CIRA) : 0 821 08 09 10 ou 39 39

Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL), 5 rue Racine, TOULON

Tél. 0 825 77 88 77 ou adil@adil83.org

ALLÔ TRAFIC : 08 91 67 31 01 (messages en temps réel sur l'état de la circulation, conseils de déplacements)

INFO ESCROQUERIES 0811 02 02 17 (coût d'un appel local) ou www.internet-signalment.gouv.fr

INFOS TRAFIC : Flashes d'information sur l'état de la circulation. Radio Plus sur 106.8 FM

PRÉVISION MÉTÉO France : 32 50 ou www.meteo-france.fr